

# Impact de la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle sur les DU-DIU

F HUET

Directeur UFR des Sciences de Santé

DIJON

# La réforme : les objectifs

- 4 principes : besoins de santé – évolutions de la médecine
  - **Filiarisation, simplification : le DES qualifie dans la spécialité**
    - Corollaire : le « post-internat » ne sert plus à la formation initiale
    - Options et FST : qualification complémentaire (sans exercice exclusif)
  - **« Competency-based Medical Education »**
    - Corollaire : identification des compétences du métier ; progressivité dans leur acquisition ; formation en 3 phases
    - Outils pédagogiques modernes
  - **Suivi et évaluation au long du parcours**
    - Corollaire : « check point » entre les phases ; port-folio
    - Collégialité des décisions : subdivision / (inter)région
  - **Transversalité accentuée des formations**
    - Corollaire : enseignements transversaux (pour tous) et FST (quota)

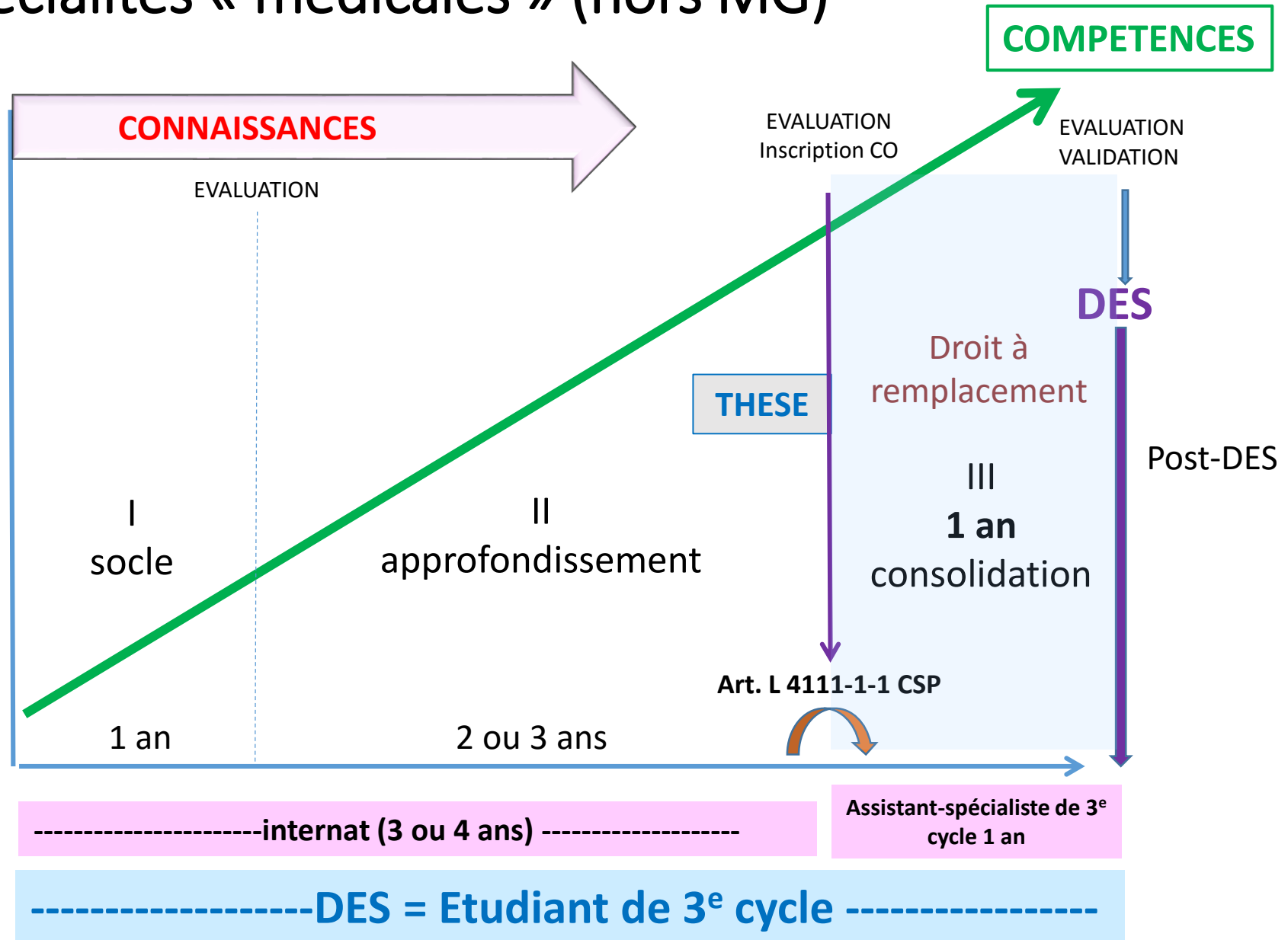
# Les points critiques des arbitrages ...

- **Durée de formation**
  - De 3 à 6 ans
  - « Contrat pédagogique » pour chaque étudiant en fin de phase socle (phase I)
- **Equité entre tous les étudiants : un seul 3<sup>e</sup> cycle**
  - architecture de formation commune à toutes les spécialités ;
  - mais spécificités à considérer...
- « Statut fonctionnel » particulier à la fin des DES, **dans toutes les spécialités (sauf MG pour le moment)**
  - vise à l'accélération finale du processus d'acquisition des compétences du métier et marque une phase finale « pré-professionnelle » de la formation, en autonomie supervisée
  - délivrance du DES en fin de parcours : garantit l'acquisition des compétences et permet l'exercice de la spécialité
  - **Article L 4111-1-1 du CSP, issu de la loi de 2011 : décret à prendre**
    - permet l'exercice de la médecine à des étudiants inscrits en 3<sup>e</sup> cycle des études médicales
    - exercice dans une structure/équipe agréée

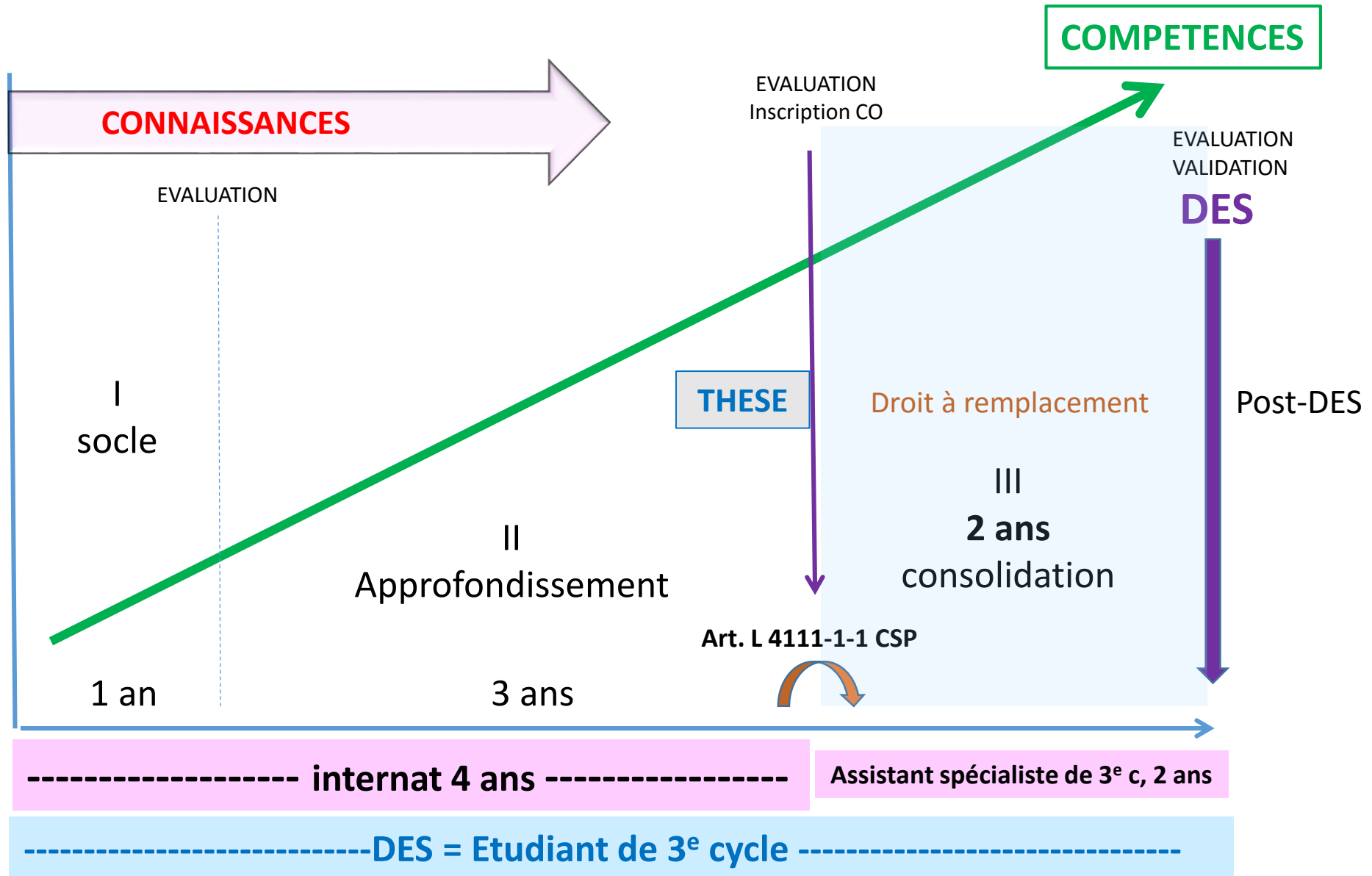
# Architecture générale

- Schéma UNIQUE (quoique de durée différente selon les spécialités) dans lequel le DES (hors MG) se termine par une phase de consolidation (phase III, de durée variable), **sur un statut d'assistant-spécialiste de 3<sup>e</sup> cycle** :
  - Dans les « spécialités médicales » autres que MG :
    - La phase de consolidation du DES dure UN an
  - Dans les « spécialités chirurgicales » et certaines spécialités interventionnelles :
    - La phase de consolidation du DES se déroule sur DEUX ans
- La Thèse de Doctorat en médecine (thèse d'exercice) est soutenue *avant* l'entrée en phase III (sauf MG). La qualification dans la spécialité n'est acquise qu'après validation de la phase III
- La dernière phase de formation des DES (phase « pré-professionnelle ») associe donc :
  - Un statut universitaire d'étudiant 3<sup>e</sup>Cycle, thésé, mais non encore « qualifié »
  - Un « statut Soins » qui n'est plus celui de l'interne, mais atteste d'un saut fonctionnel en « autonomie supervisée »

# Dynamique de formation/*Statut* Spécialités « médicales » (hors MG)



# Dynamique de formation/*Statut* spécialités « chirurgicales » (et interventionnelles)



# Options et FST

- Diversification au sein de la spécialité => **OPTIONS**
  - Compétences spécifiques
  - Exercice exclusif
- Besoins pédagogiques pluridisciplinaires => **FORMATION SPECIALISEE TRANSVERSE**
  - Contenu en enseignement et en stages fixé par arrêté (donc très proche des anciens DESC !)

# Par ailleurs ...

- **DES de MG**
  - Pas impacté pour le moment : DES maintenu transitoirement à 3 ans ; thèse en fin de DES ou dans les 3 ans
  - DES phase 1+2, mais connaît déjà l' « autonomie supervisée »
  - à terme, une quatrième et dernière année de formation s'exercera en SASPAS = autonomie de UN AN pour tous.
- **Modalités d'affectation en phase III des DES**
  - Exclusivement dans structures/équipes agrées (y compris en ES privé, en entreprise, en libéral, etc...)
  - Dans même structure (= stage 1 an, sauf dispositions particulières/dérogation)
  - Projet professionnel/vœux étudiants et responsables/ ECN
- **Le « post-internat » actuel n'est pas impacté par la réforme**
  - Les organisations d'étudiants et d'internes demandent à en avoir une meilleure visibilité en fin de DES (CNG...)
  - 1<sup>ère</sup> étape vie professionnelle du « spécialiste »...



# Remarques additionnelles

- **Choix de spécialité** : se fait en post ECN immédiat (pour les DES et co-DES)
- **Droit au remord** : de préférence avant fin de phase socle, en tout cas avant fin du 4<sup>e</sup> semestre d'internat
- **Choix options/FST dans le « contrat pédagogique »**
  - Effectifs contingentés
  - Sur projet professionnel, parcours, débouchés
  - Ex-aequo départagés sur classement ECN
- **Options et FST sont *DANS LE DES*** (éventuellement avec prolongation de 1 an pour les DES courts)
- **Les FST ne résument pas tout ce qui peut être transversal...**

# Quel impact sur les DU-DIU ??

- Constat : nombreux DU vivent des DES et de la FI +++
  - Discours des concepteurs de la réforme : pas de place pour les DU et DIU dans le 3<sup>ème</sup> cycle (B Schlemmer, F Courault, JL Dubois-Randé)
  - DONC il faudra être inventif !!
    - Les options correspondent peu ou prou aux anciens DU-DIU
    - Les FST correspondent aux anciens DESC de type I
- => Construction de modules communs FI et FC croisant options ou FST et CU ou DU (même contenu et mêmes enseignants !!) ou séminaires ...